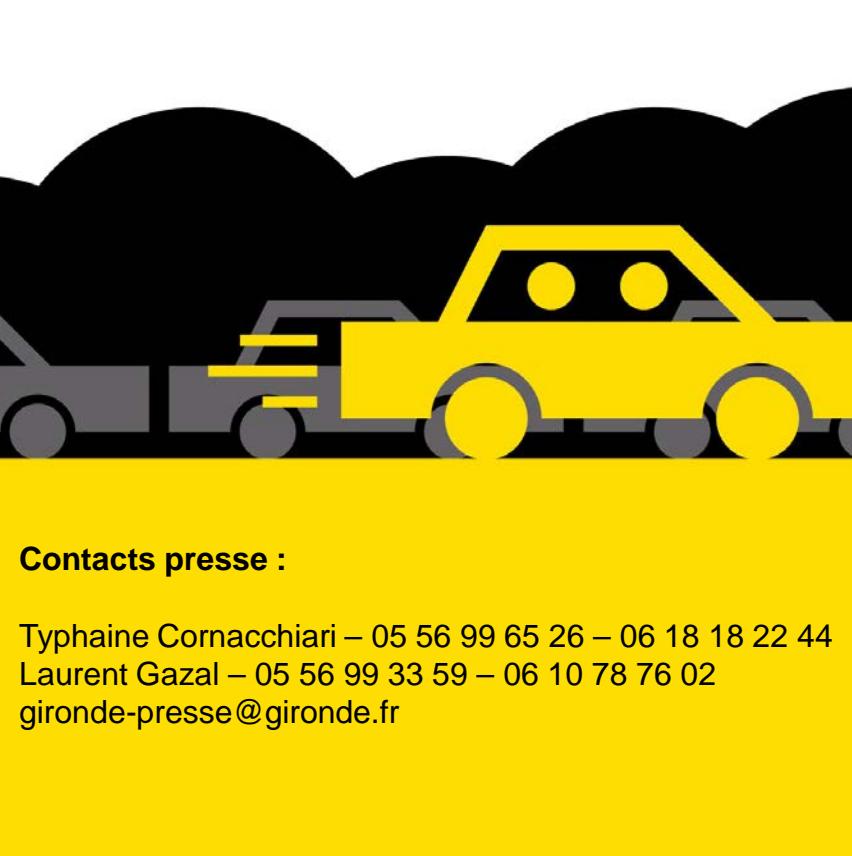


Voies réservées aux transports en commun et au covoitage



Contacts presse :

Typhaine Cornacchiari – 05 56 99 65 26 – 06 18 18 22 44
Laurent Gazal – 05 56 99 33 59 – 06 10 78 76 02
gironde-presse@gironde.fr

Le 17 septembre 2018





Qu'est ce qu'une voie réservée ?

Une voie supplémentaire le long d'axes saturés, réservée à l'usage exclusif :

- des voitures avec au moins 2 personnes à bord
- des bus et autocars
- des 2 roues motorisés

Permettre à plus de monde de se déplacer avec moins de voitures





Pourquoi des voies réservées ?

9 voitures sur 10 ne transportent qu'une personne

	Nombre de véhicules interviewés (HPM)	Véhicules avec 1 personne	Véhicules avec 2 personnes	Véhicules avec 3 personnes	Véhicules avec 4 personnes
Saint Jean d'Illac	340	286	54	0	0
Latresne	393	346	39	6	2
Fargues Saint Hilaire	359	323	31	5	0

Ces éléments sont issus d'une étude réalisée en juin 2018 par interviews des usagers aux heures de pointe pour évaluer les pratiques de déplacement et les potentialités du covoiturage



Pourquoi des voies réservées ?

2 à 8 heures d'encombremens tous les jours.

Nombre d'heures de bouchon	Le matin	Le soir
Saint Jean d'Illac	3 à 4 h	3 à 4 h
Latresne	3 h	3 à 4 h 2 sens
Entre Tresses et Fargues Saint Hilaire	2 h	Ralentissements ponctuels



Pourquoi des voies réservées ?

Des usagers qui font souvent le même trajet :

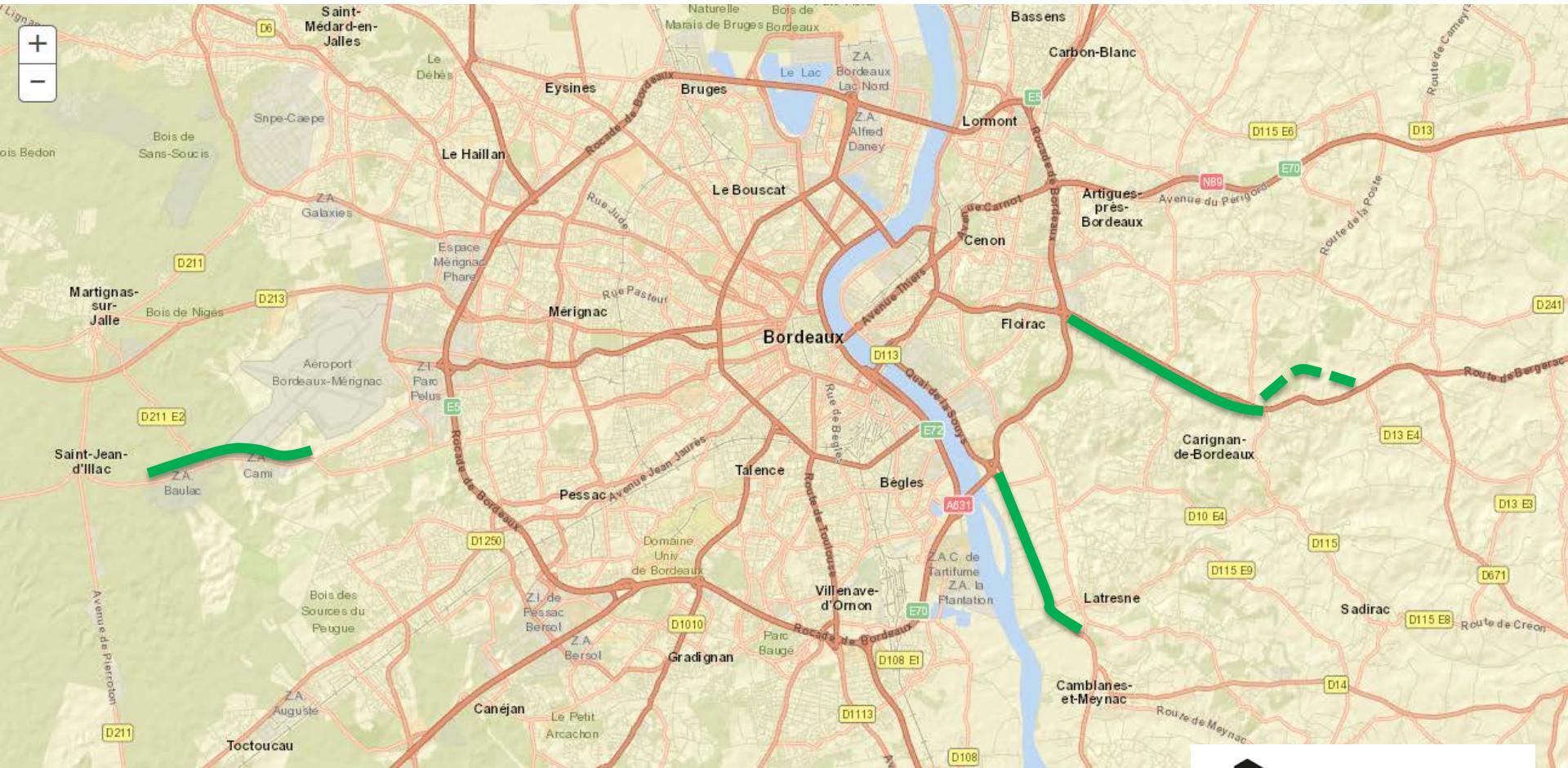
Jusqu'à 45 % des automobilistes font le même trajet (même commune d'origine, même secteur de destination) tous les jours.



Le covoiturage est particulièrement adapté sur la RD106 (20% de trajets identiques),
il nécessite plus d'organisation et des parking relais sur la RD113 (10% de trajets identiques).



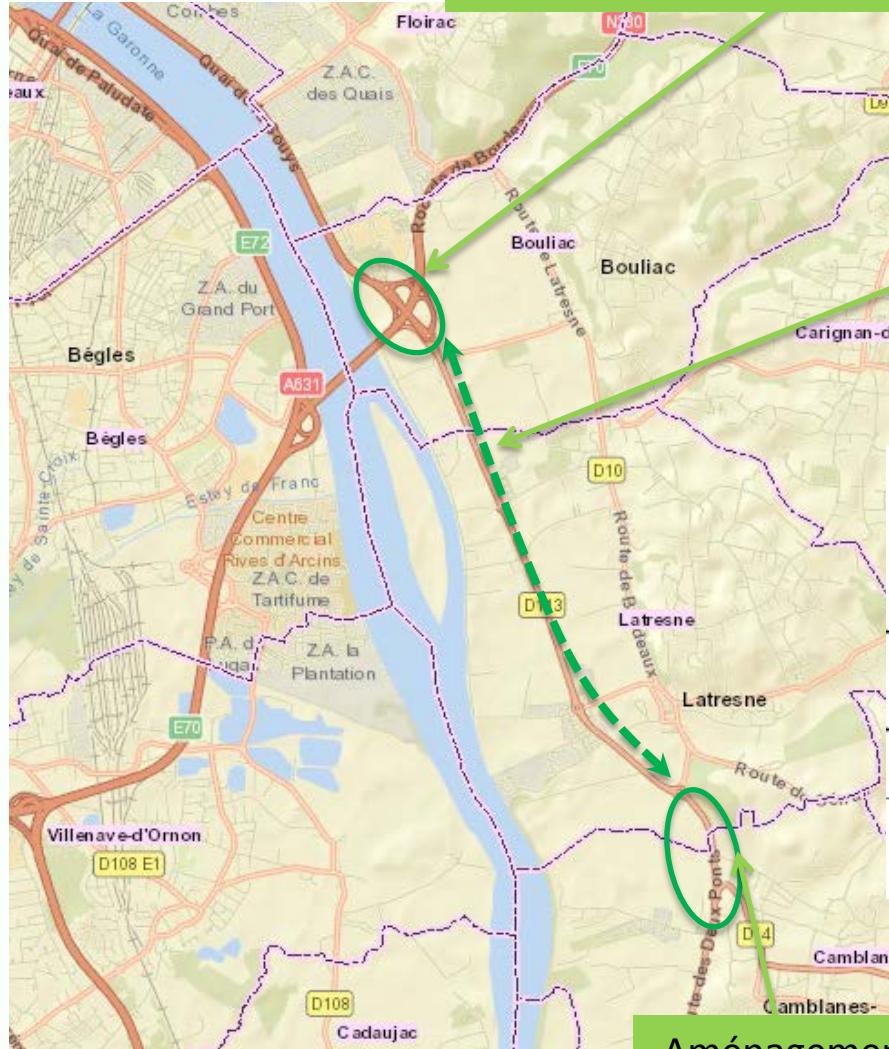
3 projets de voies réservées au covoitage et transport en commun : sur les RD 106, RD 113 et RD 936





RD113 : Une voie réservée au covoiturage et aux transports en commun dans chaque sens

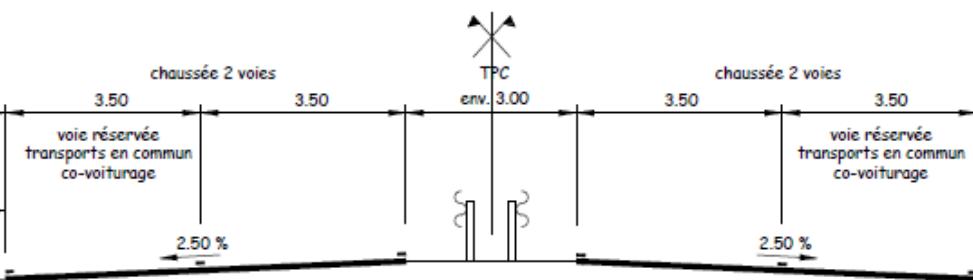
Priorité TC et covoiturage



Aujourd'hui :



Demain : sur 4,1 km

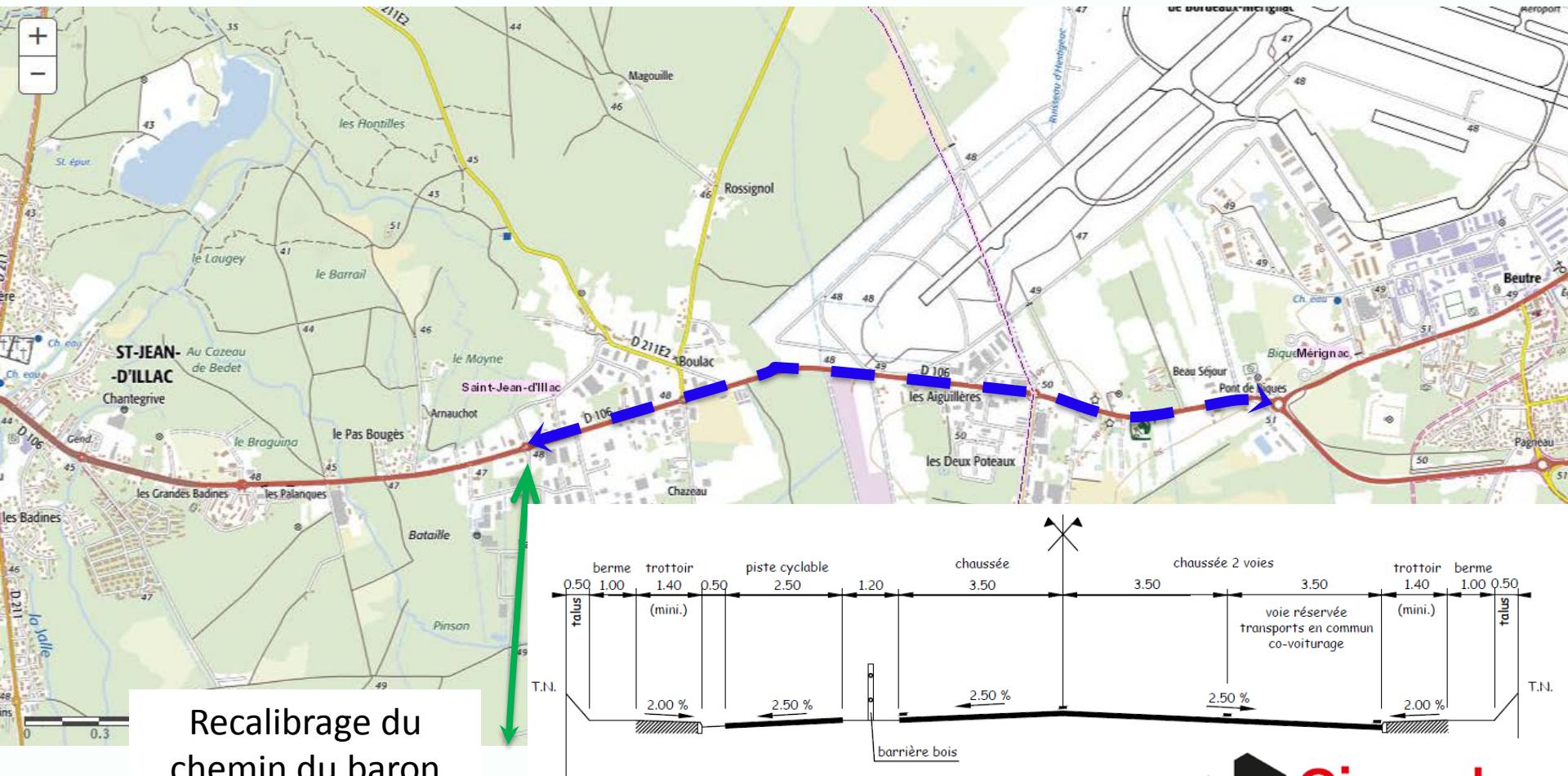


Aménagement de la liaison RD10/RD14



RD106 :

Une voie réservée au covoitage et transports en commun dans 1 ou 2 sens, continuité de la voie verte sur 3,2 km





RD106 / RD113 : calendrier

Maitrise d'ouvrage : Département de la Gironde
en partenariat avec Bordeaux Métropole

Etudes de trafic: mai / juin 2018

Etudes d'avant projet et concertation publique : 1^{er} semestre 2019

Autorisation environnementale : fin 2019 / début 2020

Autorisation d'expérimentation : mi 2020

Démarrage des travaux : à partir de mi 2020

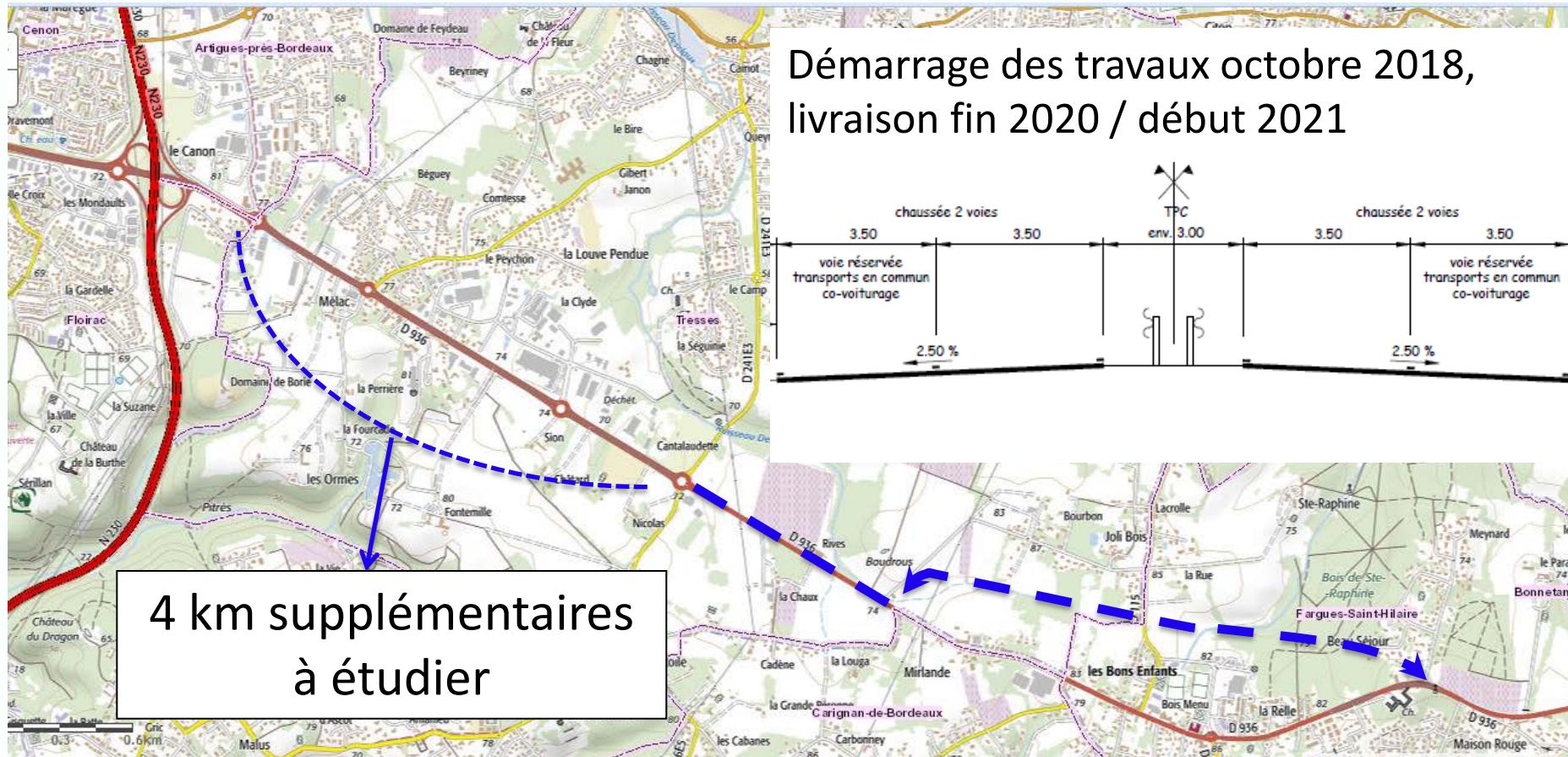
Longueur total du projet : 4,1 km pour la RD113

3,2 km pour la RD 106

Investissement : 12 M€



RD936 : Une voie réservée au covoitage et transports en commun dans les 2 sens, sur 4 km





Des habitudes à faire évoluer

Voyagez
à plusieurs !

Comment
covoiturer ?

Quels
avantages ?

C'est facile

Retrouvez toutes les infos sur:
covoiturage.transgironde.fr
Un site gratuit pour mettre en contact les usagers
et repérer les 100 aires aménagées en Gironde.

- ▶ Réaliser des économies
- ▶ Partager un moment de convivialité
- ▶ Agir pour l'environnement
- ▶ Réduire les embouteillages
- ▶ Stationner plus facilement

- ▶ À l'occasion d'un aller ou d'un retour
- ▶ Simplement sur une partie du trajet
- ▶ Parfois conducteur, parfois passager, le trajet passe plus vite
- ▶ On covoiture déjà de temps en temps avec nos voisins ou nos collègues !

Plus d'informations sur
gironde.fr/covoiturage



Entre 2/3 et 3/4 des usagers
sont encore à convaincre.

Une enquête en ligne est
lancée pour mieux connaître
les pratiques de mobilité en
Gironde, avec de nombreux
lots à gagner.

www.gironde.fr/covoiturage

